

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 79 (1943)

**Heft:** 2

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *D'un comité à l'autre.* — VAUD : Assemblée générale : *convocation.* — *Résumé des comptes et rapports des vérificateurs.* — *Promotion militaire.* — *Nécrologie J. Laurent.* — *Dans les sections : répétitions de gymnastique.* — GENÈVE : *Association antialcoolique.* — NEUCHATEL : *Allocations — Rappel.* — INFORMATIONS : G.R.E.P.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ERNEST BRIOD : *Le redressement de l'orthographe en fin de scolarité.* — A. CHEVALLEY : *L'O.S.L.J. en Suisse romande.* — INFORMATIONS : *L'école en Islande.* — *Charte de l'enfant 1942.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

## PARTIE CORPORATIVE

### D'UN COMITÉ A L'AUTRE

Dimanche, 10 janvier dernier, eut lieu à Delémont la remise des pouvoirs : au Comité genevois succède le Comité jurassien. Bienvenue et heureux succès aux nouveaux dirigeants de notre association. Ils sauront sans nul doute se montrer de dignes successeurs des comités précédents et du bon travail se fera certainement sous leur experte direction. Rappelons qu'au cours de l'histoire de la Romande son comité-directeur a été choisi cinq fois déjà dans le Jura bernois : en 1873-1874 (Congrès de St-Imier, juillet 1874) ; en 1885-1886 (Congrès de Porrentruy, août 1886) ; en 1897-1898 (Congrès de Bienne, juillet 1898) ; en 1908-1910 (Congrès de St-Imier, juillet 1910) et en 1925-1928 (Congrès de Porrentruy, juillet 1928).

Réd.

\* \* \*

Le nouveau comité est constitué comme suit :

*Président* : Dr Ch. Junod, directeur de l'Ecole normale, Delémont.

*Vice-présidents* : Victor Rieder, professeur à l'Ecole secondaire, Delémont ; Ch. Jeannerat, instituteur, Pleigne.

*Secrétaire* : Dr Pierre Rebetez, professeur au Progymnase, Delémont.

*Trésorier* : Ch. Serex, La Tour-de-Peilz.

*Rédacteurs* : Alb. Rudhardt, Genève ; Ch. Grec, Vevey.

*Aux membres des sections de la S. P. R.*

*Chers Collègues,*

Chargés par vous de la direction de notre association, nous désirons vous dire ce que nous pensons de notre collaboration.

La Romande a des responsabilités, elle a des droits et des priviléges.

Elle a le droit de parler au nom du corps enseignant romand. Ce droit lui donne de l'autorité, mais lui impose des responsabilités. Les tâches des éducateurs sont lourdes : notre association doit se préoccuper de les alléger sur le plan spirituel, en travaillant au perfectionnement du corps enseignant, et sur le plan économique, en s'efforçant de défendre nos intérêts légitimes.

Par la Romande, le corps enseignant de notre pays est en relation non seulement avec les associations sœurs, mais aussi avec les autorités régionales, cantonales et fédérales. C'est encore la Romande qui représente l'école suisse auprès des groupements étrangers. Pour le moment, les relations de cet ordre sont difficiles, mais elles n'en sont que plus nécessaires, et nous espérons qu'elles seront rétablies intégralement dès que le monde sera débarrassé des douloureuses entraves de la guerre.

Voulons-nous tenter de réaliser ensemble ce programme ? Car nous ne nous faisons aucune illusion : livrés à nous-mêmes, nous allons au devant d'échecs répétés. Mais nous sommes par ailleurs persuadés que la collaboration de toutes les forces de la Romande triomphera des difficultés les plus graves.

Nous vous convions à un fructueux travail de l'immense équipe de tous ceux qui sont liés non seulement par des intérêts communs, mais, en dépit de leurs divergences accidentelles, par le même idéal et les mêmes espoirs : donner au pays la jeunesse dont il a besoin pour vivre pleinement, donner au monde les forces vitales qui assureront son salut !

*Le Comité jurassien de la Romande :*

JUNOD, RIEDER, REBETEZ, JEANNERAT,  
SEREX, GREC, RUDHARDT.

## VAUD

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale S. P. V. est convoquée pour dimanche 7 février, 14 h., salle des XXII Cantons, Buffet de la Gare, Lausanne.

### RÉSUMÉ DES COMPTES 1942.

#### Caisse générale S. P. V.

	<i>Pertes</i>	<i>Profits</i>
Intérêts des capitaux . . . . .		Fr. 628.85
Cotisations : actifs et auxiliaires . . . . .		» 27 140.—
Assurance, <i>Bulletin</i> , S.P.R., S.P.V.,		
T.F. . . . .	Fr. 14 609.88	
Administration . . . . .	» 4 361.60	
Subventions, palmes, dons, divers . . . . .	» 7 643.45	
Moins-value sur débiteurs . . . . .	» 30.—	
Augmentation de la fortune de . . . . .	» 1 123.92	
	<hr/> Fr. 27 768.85	<hr/> Fr. 27 768.85

**Bilan au 31 décembre 1942.**

Fortune au 31 décembre 1941 . . .	Fr. 19 507.37
Caisse, livret B.C.V., chèques postaux au 31 décembre 1942 . . . . .	Fr. 7 851.29
Débiteurs au 31 décembre 1942 . .	» 12 780.—
Pour balance, augmentation de . .	» 1 123.92
	<hr/>
	Fr. 20 631.29
	Fr. 20 631.29

**Caisse de secours.**

Fortune au 31 décembre 1941 . . .	Fr. 26 718.15
Chèques postaux, au 31 déc. 1942 .	Fr. 5 030.10
Débiteurs au 31 décembre 1942 . .	» 24 730.—
Pour balance, augmentation de . .	» 3 041.95
	<hr/>
	Fr. 29 760.10
	Fr. 29 760.10

**Caisse de prêts.**

Fortune au 31 décembre 1941 . . .	Fr. 19 317.65
Compte de chèques post., au 31 déc. 1942 . . . . .	Fr. 684.70
Livret B.C.V., au 31 décembre 1942	» 1 563.15
Cédules, au 31 décembre 1942 . . .	» 17 069.80
(Fortune sans changement avec 1941) . . . . .	<hr/> Fr. 19 317.65
	Fr. 19 317.65

**Caisse de réserve.**

Fortune au 31 décembre 1941 . . .	Fr. 82 619.90
Caisse, livret B.C.V., chèques postaux au 31 décembre 1942 . . . . .	Fr. 5 673.30
Débiteurs au 31 décembre 1942 . .	» 77 566.—
Pour balance, augmentation . . .	» 619.40
	<hr/>
	Fr. 83 239.30
	Fr. 83 239.30

**Fonds « Orphelins ».**

Fortune au 31 décembre 1941 . . .	Fr. 5 436.95
Livret B.C.V., chèques postaux au 31 décembre 1942 . . . . .	Fr. 464.95
Débiteurs au 31 décembre 1942 . .	» 5 080.—
Pour balance, augmentation de . .	» 108.—
	<hr/>
	Fr. 5 544.95
	Fr. 5 544.95

**Fonds Elisabeth Blanc.**

Fortune au 31 décembre 1941 . . . . .	Fr. 1 331.55
Livret B.C.V., chèques postaux au 31 décembre 1942 . . . . .	Fr. 357.05
Débiteur au 31 décembre 1942 . . . . .	» 990.—
Pour balance, augmentation de . . . . .	» 15.50
	<hr/>
	Fr. 1 347.05
	Fr. 1 347.05

**Récapitulation.**

	<i>En 1941</i>	<i>En 1942</i>
Caisse générale S.P.V. . . . .	Fr. 19 507.37	Fr. 20 631.29
Caisse de secours . . . . .	» 26 718.15	» 29 760.10
Caisse de prêts . . . . .	» 19 317.65	» 19 317.65
Caisse de réserve . . . . .	» 82 619.90	» 83 239.30
Fonds « Orphelins » . . . . .	» 5 436.95	» 5 544.95
Fonds Elisabeth Blanc . . . . .	» 1 331.55	» 1 347.05
Augmentation de la fortune en 1942	» 4 908.77	
<i>Fortune à fin 1942 . . . . .</i>	<hr/> Fr. 159 840.34	<hr/> Fr. 159 840.34

*Prangins, le 5 janvier 1942.*Sauf erreur ou omission. *Le caissier : E. ZIMMERMANN.***Rapport***de la Commission de vérification de la Caisse générale de la S. P. V.*

La commission, composée des représentants des sections de Moudon, Morges et Nyon, réunie au local de Mauborget, à Lausanne, le samedi 9 janvier 1943, a procédé à la vérification des comptes de la Caisse générale.

Ceux-ci ont été reconnus justes, et les écritures passées conformes aux pièces justificatives.

Le caissier a fait un gros effort pour faire rentrer les cotisations.

En conséquence, la commission propose à l'Assemblée générale :

1. D'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés.
2. D'en donner décharge aux organes responsables.
3. De remercier et féliciter sincèrement le caissier pour son zèle et la tenue excellente de ses comptes.

*Lausanne, le 9 janvier 1943.**Les vérificateurs : A. BAILLIF, A. DELACRÉTAZ, M. BADAN.***Rapport***de la Commission de vérification de la caisse de secours, caisse de prêts, réserve et fonds spéciaux de la S.P.V.*

Réunie le samedi 9 janvier, au local de Mauborget, la commission, composée de M<sup>me</sup> Bissat Alice (Lausanne), M. R. Inglin Roland (Rolle)

et Soavi Marcel (Nyon) a examiné consciencieusement ces divers comptes, présentés par M. Zimmermann, caissier.

Un pointage sérieux a prouvé la parfaite concordance des écritures et des pièces justificatives. Les comptes sont justes et bien établis. La commission constate avec plaisir les très nombreux remboursements effectués en 1942 au compte des prêts ; quelques débiteurs, cependant, semblent mettre peu de bonne volonté à faire honneur à leurs engagements.

En conclusion, la commission de vérification propose à l'assemblée générale d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier et au Comité central, avec vifs remerciements.

*Lausanne, le 9 janvier 1943.*

(Signé) A. BISSAT, R. INGLIN, M. SOAVI.

### PROMOTION MILITAIRE

Notre collègue Marcel Chantrens vient d'obtenir le 3<sup>e</sup> large galon ; au nom du corps enseignant vaudois, nous adressons au premier instituteur-colonel que nous ayons parmi nous, de très vives félicitations. Instituteur-colonel ! alors qu'avant 1907 on ne connaissait pas même l'instituteur-soldat ! Après l'école de recrues nos anciens collègues abandonnaient l'uniforme. Autres temps, autres possibilités !

Si cette promotion nous réjouit et nous honore particulièrement, c'est que Marcel Chantrens, malgré son activité militaire, n'a jamais cessé de s'intéresser aux questions pédagogiques ainsi qu'à toute notre vie corporative vaudoise et romande. Notre nouveau colonel n'a jamais craint de montrer qu'il est des nôtres : nous le remercions pour son active fidélité.

A. C.

### NÉCROLOGIE

† **Jules Laurent.** — Le 21 décembre, au temple de St-François, une foule émue et recueillie a rendu les derniers devoirs à M. Jules Laurent, inspecteur scolaire.

M. Jaccard, chef de service, rappela l'activité débordante de M. Laurent dans ses absorbantes fonctions d'inspecteur et de chef du bureau des fournitures scolaires.

M. Graz, de « Pro Juventute », parla au nom des œuvres sociales Pro Familia et Pro Infirmis, rappelant le dévouement du défunt toutes les fois qu'il s'agissait de soulager les misères d'autrui.

Notre collègue J. Guignard, de Lausanne, rappela l'activité de M. Laurent au sein de la S. P. V. dont il fut un membre zélé et dévoué. C'est à lui que l'on doit le rapport présenté au congrès de Porrentruy sur « l'école et la famille ». Plus tard, il fonda le *Journal des parents*. Dans toute son activité, cet homme d'une haute conscience professionnelle et d'une grande droiture eut comme préoccupation constante d'unir l'école et la famille. Ce fut un bon serviteur de l'école vaudoise.

Que sa famille si douloureusement affligée reçoive l'expression de la vive et profonde sympathie du corps enseignant vaudois. J. G.

### DANS LES SECTIONS

#### Répétitions de gymnastique.

*Nyon.* — Messieurs, mardi 19 janvier. — Dames, vendredi 22 janvier, 17 heures.

*Morges.* — Messieurs, lundi 18 janvier. — Dames, jeudi 21 janvier, 17 h. 30.

*Reverolle.* — Lundi 18 janvier, 17 heures.

*Renens et environs.* — Mardi 19 janvier, assemblée générale Collège-gare, 17 heures.

*Cossonay.* — Mardi 19 janvier, 17 heures.

*L'Isle* (sous-section de Cossonay). — Lundi 18 janvier, 17 heures.

### GENÈVE

### ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les membres du corps enseignant qui désirent des buvards antialcooliques pour leurs élèves sont priés d'écrire à M. H. Cœytaux, Grand-Saconnex, président de l'Association antialcoolique du Corps enseignant genevois, en indiquant le nombre des élèves de leur classe.

### NEUCHATEL

### ALLOCATIONS POUR 1943

Dans sa séance du 3 décembre dernier, le Grand Conseil a voté le décret concernant les allocations de renchérissement à verser aux fonctionnaires de l'Etat pour l'année 1943.

Ces allocations, payables à la fin de chaque mois, sont déterminées comme suit :

célibataire, veuf ou divorcé . . . . .	Fr. 43.75
marié, veuf ou divorcé ayant ménage . . . . .	» 70.—
par enfant de moins de 20 ans . . . . .	» 26.25

Pour les enfants nés en 1943, l'allocation est accordée à partir du mois qui suit la naissance.

Les enfants âgés de plus de 20 ans qui sont à la charge de leurs parents pour raison d'infirmité bénéficient de cette allocation.

Une réduction de 7,5 % est prévue lorsque le traitement légal du titulaire dépasse 5000 fr. Elle est de 15 % pour les traitements dépassant 8000 fr. par an.

Le Conseil d'Etat a aussi la faculté d'accorder des allocations de renchérissement aux fonctionnaires retraités, à leurs veuves ou à leurs enfants bénéficiaires de pensions et domiciliés dans le canton.

Ces allocations ne doivent pas dépasser le 50 % des montants ci-dessus et ne sont accordées que si les ressources annuelles totales du titulaire ne dépassent pas 1500 fr. s'il vit seul, et 3000 fr. s'il a des charges de famille. Le revenu de la fortune est compris dans ces montants.

Le décret (art. 7) prévoit que le Conseil d'Etat peut refuser d'accorder des allocations aux bénéficiaires de pensions, notamment lorsque le titulaire a des parents qui vivent dans l'aisance.

\* \* \*

Le décret du 3 décembre est allé au delà des propositions du Conseil d'Etat qui s'en tenait à une majoration de 50 % des normes établies en 1942 pour les célibataires et les mariés et de 100 % pour les enfants.

De plus, les communes étaient divisées en 3 catégories : urbaines, mi-urbaines et rurales, avec réduction des taux pour les deux dernières.

Enfin le projet ramenait de 10 % à 7,5 % les réductions d'allocations sur les traitements de 5001 fr. à 8000 fr. et de 20 % à 15 % celles qui frappaient les traitements supérieurs à 8000 fr.

Ces mesures n'étaient applicables que jusqu'au 31 mars 1943.

\* \* \*

La Fédération des fonctionnaires a été très active au cours de la campagne qui a abouti au décret ci-dessus.

En date du 4 novembre, elle a transmis au Conseil d'Etat les décisions prises par l'assemblée de ses délégués. Elle a eu une entrevue avec cette autorité et la Commission parlementaire chargée d'examiner le projet des allocations pour 1943. Des démarches ont été faites auprès de plusieurs députés.

Devant la Commission réunie le 25 novembre, M. Alb. Wyss, professeur, président de la Fédération des fonctionnaires, a précisé et justifié les vœux du personnel de l'Etat. Il a demandé notamment le doublement des normes appliquées en 1942, la suppression des zones. l'élévation de la limite d'âge des enfants ayant droit aux allocations, la suppression des réductions grevant les traitements supérieurs à 5000 fr. et l'élargissement des mesures prises à l'égard des retraités.

Bien que toutes les demandes de nos mandataires n'aient pas été admises, nous pouvons être satisfaits des améliorations obtenues. L'augmentation de 75 % sur les normes de 1942 ramène le gain des célibataires tout près des chiffres de l'échelle de 1921 élaborée à une époque où les conditions de l'existence étaient à un niveau plus élevé que celles d'aujourd'hui.

Le doublement des normes de 1942 aurait entraîné une dépense de près d'un million, soit exactement 979 000 fr., somme ramenée à 855 000 fr. par les mesures qui régiront notre statut en 1943. Les charges afférentes au projet du Conseil d'Etat étaient estimées à 758 000 fr. Reconnaissons qu'en tenant compte de l'état des finances cantonales

vues à travers le budget, élément dont nous ne saurions faire fi, l'effort fait pour le redressement de nos moyens d'existence est très méritoire.

Il est bon de noter qu'en plus de l'élévation des normes mensuelles, d'autres avantages nous ont été concédés dont profiteront une bonne partie des intéressés. Les zones ont été abolies ; l'âge des enfants à charge a été porté de 18 à 20 ans et le taux de réduction appliqué aux traitements supérieurs à 5000 fr. a subi une régression.

\* \* \*

Quoique ce soit bien insuffisant, nous ne voulons pas laisser dans l'ombre ce qui a été fait en faveur des retraités. On a élevé de 1200 fr. à 1500 fr. pour les célibataires et de 2400 fr. à 3000 fr. pour les mariés la limite des ressources et revenus à laquelle s'arrête le droit aux allocations. La Confédération a mieux compris les besoins de ses vieux serviteurs. Lorsque la rente des pensionnaires fédéraux ne dépasse pas 6000 fr., l'allocation pour 1943 sera de 400 fr. pour les mariés ; de 300 fr. pour les célibataires et les veuves et de 120 fr. pour chaque orphelin.

De plus, les dispositions fédérales ne sont pas édulcorées par les réserves de l'arrêté neuchâtelois mentionné plus haut.

\* \* \*

Le débat sur cet arrêté faillit mal tourner pour nous. Le Conseil d'Etat ayant abandonné son projet pour se rallier à celui de la Commission s'attira quelques reproches, et, fait assez rare dans les annales parlementaires, un groupe de députés reprit la défense des propositions primitives du gouvernement dans leurs lignes essentielles. L'opposition fit si bien, qu'au vote le Grand Conseil se trouva partagé en deux camps de 44 députés. C'est le président qui fit pencher la balance du côté le plus favorable à nos intérêts. Nous notons cet arbitrage avec d'autant plus de satisfaction qu'il a été exercé par un représentant de l'agriculture. En général, ce n'est pas de ce milieu que nous vient le secours.

J.-ED. M.

### RAPPEL

Les états nominatifs des sections ne nous sont pas tous parvenus. Que les retardataires se hâtent.

*Comité central.*

### INFORMATIONS

### G. R. E. P.

Les collègues de la région de Bex ont eu samedi 9 janvier le privilège d'entendre William Perret, de Neuchâtel, donner un résumé fort intéressant du Cours de M. Jean Piaget : « Le développement de l'intelligence de l'enfant ». Cette conférence suivie d'une discussion a été très appréciée et chacun est reconnaissant à William Perret qui a bien voulu leur consacrer quelques heures. Ils souhaitent à d'autres régions de faire la même heureuse expérience.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### LE REDRESSEMENT DE L'ORTHOGRAPHE EN FIN DE SCOLARITÉ

Le moi est haïssable, et quand, sa carrière achevée, on rassemble ses souvenirs, on est tenté d'oublier le précepte de Boileau. S'il m'arrive de commettre ce péché aujourd'hui, on voudra bien m'absoudre en raison de l'impossibilité de m'en abstenir dans ce cas exceptionnel.

En 1919, je fus chargé d'une classe de français en première année de l'Ecole de commerce de Lausanne, concurremment avec trois classes d'allemand moyennes et supérieures et de deux classes d'anglais. Il fallait qu'on fût bien à court de maîtres de français, pour qu'une tâche de ce genre fût confiée à un maître de langues étrangères n'ayant pas bénéficié de la culture classique !

Mes élèves venaient en grande majorité de l'école primaire, mais plusieurs de leurs camarades avaient derrière eux 3 ou 4 années de collège classique ; la plupart de ceux-ci n'étaient nullement des ratés, ainsi qu'on se plaît volontiers à le faire croire, mais des jeunes gens qui s'orientaient vers la vie pratique, et j'en pourrais citer plusieurs qui ont conquis tous leurs titres universitaires, doctorat compris, et occupent aujourd'hui des postes en vue dans l'administration, le commerce et même l'enseignement supérieur. Mais il faut reconnaître que la sélection générale était extrêmement large (elle est devenue plus sévère depuis), et que, chez certains de ces tout jeunes gens, qui ne tardaient pas à choisir une autre voie que celle des études, les connaissances en français laissaient fort à désirer, tout spécialement dans le domaine de l'orthographe.

Ma première surprise fut de ne pas trouver, chez les élèves provenant d'un collège, la supériorité générale que je m'étais attendu à constater sur les *bons* élèves primaires. La supériorité en français s'affirme toujours à cet âge par la compréhension rapide, l'expression aisée et juste, la faculté de dérivation des mots et de leur groupement en familles, le sentiment des nuances de sens, et enfin la correction toujours plus ou moins relative de l'orthographe. On peut dédaigner celle-ci ; elle reste un critère de développement général, malgré Mme de Sévigné et Napoléon, qui vivaient dans un temps où leur valeur avait d'autres moyens de s'affirmer.

On me pardonnera le travers qui, au cours de toute ma carrière, me poussa à m'informer régulièrement des classes suivies antérieurement par mes élèves (et Dieu sait si elles étaient diverses, depuis les classes primaires et les collèges vaudois aux lycées de Turquie ou d'Egypte !). Or je puis dire que, sans exception aucune, tous les élèves provenant

de classes où l'on savait analyser les termes du discours, déterminer la nature d'un mot d'après sa fonction, préciser son rôle dans la phrase, établir ses rapports avec d'autres mots, ne tardaient pas à acquérir une orthographe syntaxique correcte, s'ils ne l'avaient déjà, de même que ceux qui savaient grouper les mots par analogie de sens ou de forme, voyaient le nombre de leurs fautes d'orthographe d'usage diminuer au point qu'il ne leur restait bientôt plus que les cas d'illogismes graphiques à considérer (abri et abriter, honneur et honorable, bonhomme et bonhomie, etc.), cas que l'on fait observer avec un sourire indulgent bien plus qu'on ne les enseigne. Si des élèves ayant des rudiments de latin ne dépassaient guère le niveau des bons élèves primaires sur ces deux points, je l'attribuais au fait que la dose d'abstraction à laquelle ils avaient été soumis avait dépassé les possibilités de leur âge. Je le crois encore. Des instituteurs avaient obtenu des résultats remarquables en faisant pratiquer l'analyse sur la seule base du français.

Quand un développement général est obtenu en français, il ne tarde pas à manifester ses effets dans d'autres branches. Je crois n'avoir jamais connu d'élève médiocre en grammaire française qui ait réussi dans l'étude scolaire d'une langue étrangère, ni d'élève excellent en français qui fût tout à fait faible en allemand ou en anglais. Si cette constatation n'a rien à voir avec les examens de recrues, du moins suffit-elle à démontrer que la grammaire n'est pas, dans son essence, cette brouillonne dont parle M. Chantrens, à moins qu'on ne la complique et la brouille à plaisir ou par pédantisme. Ce n'est pas un mécanisme, c'est un travail de l'esprit. Ce n'est pas un abus de mémoire, c'est un moyen de se préserver d'un tel abus, en substituant au savoir mort des définitions et des règles *a priori* le savoir vivant que procure l'exercice constant des facultés.

Abuserai-je si j'ajoute à ces considérations le souvenir de deux expériences personnelles de nature plus précise, mais d'une valeur générale qu'on ne pourra contester ?

La première date d'une vingtaine d'années. Je reçus un jour la visite d'une ancienne élève, à ce moment-là en dernière classe de l'Ecole normale. Elle avait échoué à l'examen préliminaire du brevet pour insuffisance d'orthographe. Or je la savais intelligente, et voyais en elle une excellente future institutrice, qu'elle est devenue du reste. « Quand j'écris sous dictée, me dit-elle, le souvenir des mots et des règles d'accord se brouille dans ma mémoire. » Que faire ?

Je la priai de m'apporter tous les cahiers d'école qu'elle avait conservés. Or elle les avait *tous* gardés, dès l'âge de 12 ans ! Je ne parle pas seulement des cahiers de français, mais tout autant de ceux d'autres branches, dans lesquels l'élève surveille moins son orthographe parce que ce n'est « pas du français » ! Ce ballot de cahiers me fut une source

précieuse d'étude et d'information. Je les parcourus page à page, en commençant par les plus récents, et en soulignant au crayon rouge toutes les fautes qui n'étaient pas le fait d'une étourderie accidentelle. Et j'y fis une découverte des plus intéressantes : les fautes que l'étude et l'enseignement avaient laissé subsister pendant six ou sept années pouvaient aisément se grouper dans l'ordre de l'orthographe d'usage d'abord, dans celui de la dérivation ensuite, et enfin dans celui de l'orthographe d'accord. C'est surtout depuis l'âge de 15 ans que cette espèce de logique dans l'illogisme se laissait déceler. Visiblement, l'élève et ses maîtres s'étaient efforcés d'y mettre ordre ; il y avait par ci par là des listes de mots copiés 20 fois, selon l'absurde procédé traditionnel ; puis, chose bien connue, le réflexe qui avait causé la faute une première fois réapparaissait après quelque temps, l'hésitation s'en mêlait ... et la faute se reproduisait.

Le remède à appliquer était simple. Pour les fautes d'orthographe d'usage isolées, ne pouvant être associées à d'autres — exception très rare — écrire le mot une seule fois, en grosse écriture appliquée, comme un modèle de calligraphie. En écriture appliquée aussi, des groupes de mots analogues, mais non parents, dans lesquels s'intégrait, souligné, celui qui provoquait la faute. Pour les fautes relevant de la dérivation, constitution de la famille du ou des mots s'y rattachant. Pour les fautes d'orthographe d'accord, construction de phrases rendant évidente la cause des formes exigibles, et mettant en opposition par le sens et l'usage, les formes divergentes. Sur ce dernier point, il s'agissait surtout de confusion de formes verbales, qu'il fallut analyser avec précision, notamment de la distinction entre la terminaison de la 3<sup>e</sup> personne du prétérit en *it* et du participe en *is*, *i* ou *u*, de l'adjectif en *ent* ou *ant* et du participe présent ou de l'adverbe correspondant, du nom et de l'adjectif verbal, toutes choses que des exemples bien choisis suffisent à rendre sensibles. Les cas anarchiques durent être traités à part. Pour les cas réputés difficiles de participe passé, on recourut aux exercices traditionnels avec raisonnement adéquat. Le rôle du maître, simple conseiller en l'occurrence, se borna à une mise en train du travail et à une dictée de contrôle de temps en temps. Pour le surplus, l'élève ne tarda pas à entrer dans le vif de la méthode, et en automne, le brevet préliminaire était brillamment conqui

Cette expérience me fut extrêmement utile pour mon enseignement de l'orthographe dans les deux premières années de l'Ecole de commerce. A défaut de beaucoup de cahiers des années antérieures, je me mis à collectionner les fautes typiques de mes élèves dans leurs travaux de diverses branches, à les grouper selon leur nature, à en tirer des listes à faire exercer au point de vue de l'orthographe, à les assembler en familles ou par analogie de forme, à confectionner des textes où je

faisais apparaître les tournures génératrices d'erreurs, à les dicter après discussion des cas épineux au tableau noir.

Une autre expérience individuelle plus récente me confirma dans l'idée qu'un « nettoyage » de l'orthographe est possible en fin de scolarité. A l'entrée dans une classe de jeunes filles de 18 ans pour une leçon d'allemand, je trouvai l'une d'elles tout en larmes au milieu d'un groupe de camarades compatissantes. Son maître de français venait, paraît-il, de lui prédire un échec certain à l'examen de diplôme à cause de sa mauvaise orthographe. Au risque de marcher sur les plates-bandes de mon excellent collègue, je la priai de me confier tous les cahiers, actuels ou antérieurs, dont elle pouvait disposer. Je reçus même un cours de catéchisme ! Cette fois l'expérience prit une autre forme, parce que cette jeune fille, bien que Suisse française, avait habité l'Angleterre jusqu'à sa douzième année. Il fallait donc faire des groupes de mots et d'expressions en tenant compte de l'origine des fautes, et en les opposant aux scriptures anglaises apparentées qui avaient provoqué des erreurs visuelles ; mais, pour le surplus, je trouvai, là aussi, des fautes dix fois corrigées et dix fois répétées, sans que leur auteur eût remarqué cette persistance dans l'erreur. Assez intelligente et surtout très consciente, la jeune fille ne tarda pas, elle aussi, à appliquer à ses lacunes de mémoire un remède efficace, et à rectifier toutes les fautes relevant du raisonnement et de l'observation. Et l'échec prédit ne se réalisa pas.

Ces diverses expériences m'amènent aux conclusions suivantes :

1. Les travaux scolaires doivent, sauf exceptions justifiées, être faits sur des cahiers qui doivent être conservés, afin de permettre, quand cela est désirable, une enquête sur l'origine des fautes, leur fréquence, leur nature et leur classement.

2. Les fautes sont individuelles ou collectives. Dans le premier cas, une intervention individuelle s'impose, différente suivant les ignorances constatées et le degré de développement de l'élève déficient. Dans le second cas (fautes communes à un groupe d'élèves) le remède peut être collectif.

3. Quelle que soit l'école, il faut, en dernière année d'études, consacrer une part des leçons de français au « nettoyage » de l'orthographe. Pour cela, le maître doit rechercher, dans l'ensemble des travaux de ses élèves, quelles fautes et genres de fautes ont subsisté, et composer ou imposer, en vue de leur extirpation définitive, des exercices appropriés.

4. Enfin il est certain que, en élargissant l'enquête et en la faisant porter sur un ensemble considérable de travaux, on pourrait, en rassemblant tous les cas typiques les plus fréquents, élaborer un petit manuel de « redressement de l'orthographe » qui ne manquerait pas d'exercer une influence heureuse sur cette malheureuse discipline.

Si ces lignes pouvaient inspirer à quelqu'un l'idée d'entreprendre ce travail et de le mener à bien *en se limitant à l'essentiel*, elles n'auraient pas été inutiles.

ERNEST BRIOD.

### L'O. S. L. J. EN SUISSE ROMANDE

*Un acte de banditisme* est un titre qu'on pouvait lire dans les journaux suisses du 10 décembre 1942. A Lachen, une agression avait été commise dont l'auteur avouait que *l'idée de voler de l'argent dans une banque lui vint à la lecture de littérature de bas étage et en allant voir des films de gangsters*.

La parole ne suffit pas et ce n'est pas les mains vides qu'on combat une telle littérature. On lutte contre le mal en mettant le meilleur à sa place. Oter le mauvais, c'est bien ; offrir le bon, c'est mieux ! Or, en attendant que nos grandes villes érigent des cinémas scolaires (cela viendra quelque jour), une œuvre s'est fondée en Suisse en 1931 qui a pour but de parer à la littérature immorale : c'est l'*Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse* — O. S. L. J. — A ce jour, elle a publié, dans les quatre langues nationales, environ 150 brochures pour petits et grands sur des sujets littéraires, sportifs, historiques, biographiques, manuels ou poétiques. Quinze d'entre elles seulement sont en français. Malgré leur prix très abordable (40 ct. actuellement), elles sont fort peu répandues dans nos cantons romands. Cela tient en partie à la traduction, en partie à la présentation, lesquelles ne respectent pas toujours notre mentalité.

Mais, lisez ce que M. A. Fischli, président, écrit dans son rapport sur l'exercice 1941 : *Un désir nous tient particulièrement à cœur : que l'O. S. L. J. atteigne son plein développement en Suisse romande. Mais c'est aux intéressés eux-mêmes de se mettre avant tout à l'ouvrage. Nous avons toujours pensé que c'est du territoir romand lui-même que devaient sortir les fruits espérés. Pédagogues romands et amis des jeunes doivent accorder leur appui à l'*Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse*. Des auteurs romands doivent écrire des textes et des artistes romands les illustrer. Ainsi nos brochures en langue française ne feront pas figure d'importation zuricoise ; elles seront les fruits de la terre même et seront alors accueillies comme elles le méritent. Quel est l'auteur, même le plus éminent, qui ne considérerait comme un honneur le fait de s'adresser une fois à la jeunesse de son peuple. Les écrivains romands de talent ne manquent certes pas. Qu'ils suivent l'exemple d'un Francesco Chiesa, de l'illustre poète qui, avec ses Sei racconti dinanzi al focolare, a fait un présent si délicieux aux enfants du Tessin.*

Eh bien ! réjouissons-nous : cela bouge en Suisse romande ! M. J. Pochon, inspecteur scolaire, et notre collègue, M. F. Rostan, ont pris la chose à cœur. Des dépôts sont constitués ou pourront l'être ici et là ;

le Département de l'instruction publique du canton de Vaud a autorisé les maîtres à présenter et à vendre les brochures dans les classes. Tel récit pourra servir de complément au livre de lecture ou à la leçon d'histoire. Mais on ne veut pas s'en tenir à ce qui fut fait déjà : les organisateurs romands sont en correspondance avec quelques-uns de nos écrivains les meilleurs (je ne cite aucun nom pour l'instant). Il est, parmi nos collègues, des talents reconnus, — d'autres ignorés ! Certes, écrire pour l'enfant n'est pas facile : il y faut une âme demeurée assez fraîche pour être puérile (pas au sens péjoratif, bien sûr !), capable de sentir encore le merveilleux, de revivre l'enfance (et celle d'aujourd'hui n'est pas en tout point pareille à la nôtre !) mais nous ne manquons pas de poètes... En tout cas, rien ne saurait être trop beau !

Un mouvement, qui est de salubrité publique, est lancé. A nous de le soutenir par la propagande et la vente, par notre critique informée, nos suggestions, notre collaboration active. A. CHEVALLEY.

P. S. Pour tous renseignements, écrire à M. *François Rostan*, maître primaire supérieur, Ouchy-Lausanne.

---

### ***INFORMATIONS L'ÉCOLE EN ISLANDE***

L'année scolaire est nécessairement très courte pour les écoliers islandais, six ou sept mois en général dans les villes, quatre mois dans les districts ruraux (novembre à février) et trois mois dans les districts reculés. Pendant le reste de l'année, les enfants et leurs maîtres aident aux travaux de la ferme, à la pêche ou autres occupations locales. Toutefois, les enfants islandais sont tout aussi instruits que ceux d'autres pays, car ils reçoivent un enseignement à domicile, l'instruction étant obligatoire de 7 à 14 ans. Les enfants qui habitent des vallées trop éloignées pour se rendre à l'école, doivent apprendre à lire et à écrire avec leurs parents avant l'âge de 10 ans. Il y a ensuite pour les enfants au-dessus de 10 ans, un système original d'enseignement itinérant : une ferme est désignée pour un mois comme centre d'activités sociales et intellectuelles du district. Un maître y séjourne et y instruit les enfants de la région qui sont logés avec lui à la ferme. Le mois suivant, le maître et ses élèves se transportent dans une autre ferme, et ainsi de suite pendant quatre mois. Après cette période, les enfants continuent à étudier régulièrement à domicile sous la surveillance de leurs parents et jusqu'à ce que leur aide soit requise à la ferme. Plusieurs fermes ont leur bibliothèque, contenant des collections de classiques islandais, des livres scientifiques, des ouvrages d'économie politique, des romans modernes, etc. Jeunes et vieux passent des heures à étudier et à lire pendant les longues soirées d'hiver. Beaucoup d'enfants savent le danois et l'anglais en quittant l'école.

B. I. E.

### CHARTE DE L'ENFANT 1942

La Ligue pour l'éducation nouvelle a réuni à Londres une conférence pédagogique, qui a adopté la recommandation suivante : « La Conférence interalliée convoquée par la Ligue pour l'éducation nouvelle (*New Education Fellowship*) et réunie à Londres les 11 et 12 avril 1942, se permet de recommander à l'approbation et à l'adoption des gouvernements des nations alliées la Charte de l'enfant dont le texte suit ; cette charte formule les droits fondamentaux et essentiels à assurer et à garantir à l'enfant au-dessus et en dehors de toutes considérations de sexe, de race, de nationalité, de credo ou de situation sociale : « 1. La personnalité de l'enfant est sacrée et les besoins de l'enfant doivent être à la base de tout bon système d'éducation. 2. Le droit qu'a tout enfant à être convenablement nourri, vêtu et logé sera considéré comme une des premières charges émargeant au budget de la nation. 3. Chaque enfant sera toujours mis au bénéfice d'une surveillance médicale et des soins qui s'imposent. 4. Tous les enfants auront les mêmes possibilités d'accès au patrimoine scientifique et intellectuel de la nation. 5. La scolarité complète sera assurée à chaque enfant. 6. Tout enfant devrait pouvoir suivre une éducation religieuse ». B. I. E.

### TEXTES LITTÉRAIRES LE MAGASIN DE MERCERIE

La boutique était pleine de dentelles, de colifichets, de serviettes brodées, et de laines sur les rayons. Sous la vitre à glissière de la banque, c'était une vraie parade de boutons, de toutes les couleurs et de toutes les formes, et on ne pouvait plus savoir à la fin, lesquels étaient les plus beaux, des boutons de nacre gorgés de reflets, ou des boutons de verre taillé, éclatants comme des fanfares, ou des boutons de bois tranquilles et sains, un myosotis peint sur le ventre.

Des légions de tiroirs escaladaient les murs, et de quelque côté qu'on se tournât, on était à nez avec l'échelle. Il fallait la prendre à deux mains pour la déplacer, et on entendait les petits cris plaintifs de ses quatre roues...

(*L'Amour de Marie Fontanne.*)

ALICE CURCHOD.

### PENDANT L'ORAGE

A la place du ciel, il n'y a qu'un plafond bas, de soufre et de plomb. A la place des chemins, il n'y a plus que des marécages et des torrents.

Les femmes se sont réfugiées dans la cuisine, au chaud, près du fourneau qui ronronne, comme à son ordinaire...

Tapiés dans les coins les plus sombres, les vieilles tricotent, épluchent des légumes. Chaque minute de leur existence, elles la donnent au travail. Se confondant presque avec l'ombre, on dirait qu'elles veulent

s'habituer à l'ombre de la terre, pour mieux supporter bientôt l'ombre de la mort.

Les jeunes, elles, rient d'être mouillées, parce que la jeunesse défie le temps et tous les temps. Elles passent leurs mains sur leurs cheveux, puis les essuient à leur tablier, qui est en toile bise, avec de grands quadrillés rouges comme des lattes de pavillons...

*(Poésie de mon pays.)*

ED. MARTINET.

### LES LIVRES

**L'homme dans l'espace et le temps** par le Dr Engelson. Edition du Mont-Blanc, Genève.

Dans cette brochure, dont le titre est peut-être un peu ambitieux, le Dr Engelson, s'appuyant d'une part sur les données de la philosophie de Bergson et d'autre part, sur les travaux de Kretschmer, esquisse une théorie sur l'évolution de l'homme. A la fois bête et ange, l'homme ne se dégage que lentement de l'animalité. L'acquisition de réflexes idéaux est entravée par des résurgences jaillies du fond primitif permanent. Chaque être porte en lui des puissances préhistoriques ataviques qui prennent le pas sur l'activité des centres supérieurs, toujours plus fatigués par la vie moderne. Le cerveau plie sous les nouvelles charges spirituelles qui lui incombent. De là des phénomènes de désaxement dont l'expression constitue un danger pour l'humanité entière, contre-carrant son évolution lente, mais persistante, vers la réalisation de l'homme complet.

R. J.

**Logarithmes à quatre décimales et tables numériques**, par Erwin Voellmy. Librairie Payot, Lausanne.

M. E. Voellmy publie, sous les auspices de la Société suisse des professeurs de mathématiques, un volume de logarithmes et de tables numériques. Il comprend principalement une table des mantisses des logarithmes décimaux pour les nombres entiers de 100 à 2009, des tables de transformation des logarithmes vulgaires en logarithmes décimaux, des tables de correspondance entre les différentes mesures d'angle, un graphique clair, indiquant les erreurs commises dans les calculs relatifs aux petits angles quand on remplace le sinus et la tangente par l'arc, des tables des logarithmes et des valeurs naturelles des fonctions trigonométriques, selon la division sexagésimale et selon la division centésimale, enfin une liste importante de formules algébriques et géométriques ; le dernier chapitre donne des indications très claires relatives à l'emploi des tables.

La disposition intelligente de ces tables, leur typographie nette, en rendent la lecture aisée.

J. R.

## Les verbes français conjugués sans abréviations

PAR  
AMI SIMOND

Nouvelle édition, un volume in-16, couverture carton fort . . . . . Fr. 1.50

Voici un recueil très pratique des verbes irréguliers de notre langue, conjugués tout au long et classés systématiquement en 3 conjugaisons, la 3<sup>e</sup> se décomposant en 2 groupes : a) les types en *oir*, b) les types en *re*. — Il contient des modèles de verbes réguliers, d'un verbe passif, d'un verbe pronominal et d'un verbe impersonnel.

## Les verbes allemands conjugués

PAR  
E. BRIOD et J. STADLER  
2<sup>e</sup> édition.

Un volume in-16, couverture carton fort. . . . . Fr. 1.80

Ce livre donne des exemples pour chaque catégorie de verbes et les cinq temps fondamentaux de tous les verbes simples, forts et mixtes. Il renseigne sur une foule de points que les grammaires ne peuvent examiner et cela avec le maximum de facilité de recherches. Des exemples précisent l'emploi des formes divergentes.

## I verbi italiani coniugati senza abbreviature

PAR  
MAX-H. SALLAZ

Un volume in-16, toile souple . . . . . Fr. 1.80

L'auteur a donné à sa publication un caractère essentiellement pratique, laissant aux grammaires le soin de la théorie : dérivation, formation, emploi des temps, syntaxe. Cet ouvrage est apprécié par tous ceux qui apprennent l'italien dont les verbes ont la réputation d'être difficiles.

## Les verbes anglais : Morphologie

PAR  
GEORGES BONNARD

Un volume in-16, couverture carton fort . . . . . Fr. 1.80

Ce manuel est destiné à ceux qui désirent avoir un exposé complet et ordonné de la morphologie des verbes anglais. Le verbe étudié est celui de l'anglais moderne et contemporain des XIX et XX<sup>mes</sup> siècles. On y trouve entre autres un chapitre sur les verbes de prédication incomplète, sur les modes et les temps, sur les sept formes du verbe et une liste alphabétique des verbes irréguliers.

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,

B E R N E

J. A. — Lausanne



*on ne dit plus  
... je désire un crayon  
on dit: je veux un*

***Caran d'Ache***

## MUSIQUE CHORALE

Les plus beaux envois à l'examen, toutes

Téléphone 2 35 09 éditions, pour toutes circonstances.

**E. BARBLAN** Av. du Simplon, 3 LAUSANNE

## PRÊTS

Depuis de nombreuses années nous accordons des prêts rapidement et au comptant. Remboursement par acomptes. Des milliers de prêts ont été versés à des gens de toutes professions. Nous assurons la plus grande discréetion. BANQUE PROCRÉDIT, FRIBOURG Timbre-réponse s. v. p.

## Empaillage de tous les animaux pour écoles

Fabrication et vente de  
Chamoisage de peaux

## Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienn 7, ch. d. Pins 15



## POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S. A.

## PUBLICITAS

Rue Centrale, 15  
LAUSANNE

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33  
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :  
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 9.— ; ÉTRANGER : FR. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

# *Votre estomac vous laissera en paix !*

Si, après avoir mangé, vous éprouvez des brûlures au creux de l'estomac ou le long de l'œsophage, rien n'est plus facile que de mettre un terme à votre tourment.

Mâchez, avant et après les repas ou quand vous êtes incommodé par des renvois acides, un à deux comprimés Alucol. Ils feront disparaître sûrement les douleurs.

L'Alucol, aussitôt ingéré, tapisse la paroi de l'estomac d'une gelée qui absorbe l'excès nuisible d'acide gastrique, sans entraver la digestion.

**L'ALUCOL EST GARANTI INOFFENSIF !**

Comprimés Alucol boîtes à fr. 1.50 et 2.50  
Poudre Alucol boîtes à fr. 1.75 3.25 et 6.50

**Dr A. WANDER S. A., BERNE**